

# Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 10 Juillet 2023

**Présents :** Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, PIRAUD, HYVERNAT, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, ARQUILLERE, TULOUP,

**Excusés avec pouvoir :** D. LOMBARD (pouvoir à M. BOUYEYRON), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE) B. PINET (pouvoir à T. BORGOGNO), J. MALIGEAY (pouvoir à C. TULOUP), D. VICENTE (pouvoir à F. DELPEUX)

**Absents :** B. BLANC

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Thierry BORGOGNO est nommé secrétaire de séance.

## **Délibération n° 07/2023DE01 : Aménagement de sécurisation La Brévenne, choix des entreprises**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 22 mai 2023 pour les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée d'agglomération de la Brévenne.

L'ensemble des dossiers reçus (3 offres pour le lot n° 1 VRD et 1 offre pour le lot n° 2 maçonnerie, mobiliers urbains, espaces verts) a été examiné et un classement établi selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix de la prestation).

Madame le Maire propose donc au conseil municipal qui approuve à l'unanimité de retenir les entreprises les mieux-disantes, à savoir Axima pour le lot 1 et Jacquard Espaces Verts pour le lot 2.

Les travaux devraient débuter dès la rentrée de septembre.

## **Délibération n° 07/2023DE02 : Convention de Partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2**

Considérant l'intérêt que représente la propriété Bernard pour la commune, en termes architectural tout d'abord comme l'a rappelé le CAUE dans son Carnet de Territoire consacré au territoire de l'ouest lyonnais, mais également en termes urbanistique, économique et agricole,

Considérant que l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Temps et Territoires via son master I « gestion des territoires et développement local », parcours « Développement rural » de l'Université Lumière Lyon 2 dispose de compétences propres pour mener à bien une étude relative à la réhabilitation de cette propriété, Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec l'Université Lumière Lyon 2 pour permettre la mise en place d'un projet tuteuré portant sur la propriété Bernard.

## **Questions diverses**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la modification n°3 du PLU en cours, la DDT a dispensé la commune d'aller présenter le dossier en CDPENAF dans la mesure où il a été examiné en sous-commission le 26 juin et a été accepté. De fait, il reste désormais à attendre l'avis de l'ensemble des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité Environnementale d'ici le 16 août. Sans remarque particulière, l'enquête publique pourra être lancée pour une durée d'un mois.

Enfin, le conseil municipal évoque l'entretien du cimetière qui reste difficile. Depuis l'interdiction d'utilisation des pesticides dans les cimetières en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Les agents techniques n'ont pas pu, l'an dernier, faire face au nombre d'heures très important nécessaire pour nettoyer et maintenir en état de propreté ce lieu. La mission a été confiée cette année aux brigades natures ; ces dernières ont reconnu avoir largement sous-estimé le nombre d'heures nécessaire lors de l'établissement du devis, il a de fait été augmenté. L'entretien n'est toutefois pas satisfaisant. Une réflexion devra être menée pour trouver une solution durable et efficace. Faudrait-il créer un poste pour l'entretien du cimetière ?

La séance est levée à 20 h 15. **Prochain conseil municipal le mardi 12 septembre 2023 à 19 h 30.**